

LA GAZETTE DE LA SPANAH



14 - Mars 2024

Collège des Avocats honoraires de Paris et des Hauts-de-Seine
S.P.A.N.A.H (section Parisienne de l'Association Nationale des Avocats Honoraires
Présidence : Xavier DELCROS

1 – LE MOT DU PRESIDENT

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Cette nouvelle année 2024 démarre sur les chapeaux de roues.

Déjà une information, notre présence, Marie-Hélène Cohen-Guilleminet et moi, au Conseil de l'Ordre, accélère et amplifie depuis le début de l'année les admissions à l'honorariat (plusieurs dizaines), ce qui devrait permettre une arrivée de nouveaux membres dans notre association.

L'Assemblée générale annuelle s'est réunie le 15 mars, les Bureau et Comité de Direction se réunissent régulièrement tous les mois. Dans ce premier numéro de l'année de notre Gazette, il est rendu-compte de l'activité des instances institutionnelles : Bureaux et Comités, ainsi que le calendrier prévisionnel des commissions et groupes d'études ; je vous incite à vous y inscrire au gré de vos compétences et de vos disponibilités.

Et au passage je remercie les consœurs et confrères qui les animent.

Le Guide de l'Avocat Honoraire est complété et mis à jour en permanence par notre ami Michel Souhaité et son équipe.

Le site « spanah.fr » se développe et devient l'instrument d'information et de communication essentiel entre nous. Les activités culturelles ne sont pas de reste ; conférences et visites d'exposition se succèdent avec une belle participation encourageante pour les organisateurs.

Que les membres de notre Bureau qui sont les maîtres de ces réalisations et de la gestion de notre association en soient très vivement remerciés et je tiens à les citer : notre vice-président, Jean-Louis Magnier, notre secrétaire-générale, Anne Coffin, Marie-José Pirard-Lallemand et Gilles Galinier-Warrin.

N'hésitez pas à la lecture de cette Gazette, à nous poser par électronique les questions qu'elle vous inspire et auxquelles nous serons heureux de vous répondre dans le ressort de nos activités.

Xavier DELCROS.



2 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE NOS ACTIVITES

- **Mercredi 24 avril 14h à la Maison du Barreau, amphithéâtre Gaston Monnerville, réunion mensuelle et conférence** sur la restauration de Notre-Dame par le Père Henry de VILLEFRANCHE, chapelain de la cathédrale, qui est particulièrement compétent par nous parler des réaménagements de Notre-Dame avant sa réouverture le 8 janvier prochain.
- **Mercredi 24 avril à 18h30**, visite avec notre conférencière de l'exposition Brancusi, la dernière avant fermeture, au musée Georges Pompidou ; pour les conditions d'inscription, voir le site « spanah.fr ».
- **Jeudi 16 mai à 14h à la Maison du Barreau, réunion mensuelle et représentation de « La misérable »** par la comédienne Catherine PRIVAT qui mettra en lumière Juliette Drouet, la maîtresse de Victor Hugo, sa vraie veuve, comme il le disait lui-même.
- **Mardi 4 juin au musée d'Orsay**, visite-conférence de l'exposition « 1874, les impressionnistes » ; Les conditions d'inscriptions seront annoncées sur le site « spanah.fr » fin avril.
- **Jeudi 20 juin à 14h à la Maison du Barreau, réunion mensuelle et conférence autoportrait** d'Émilie CHANDLER, avocate du barreau de Paris et députée du Val d'Oise, chargée d'une mission sur le traitement des violences intrafamiliales.
- **Jeudi 26 septembre à 14h à la Maison du Barreau, réunion mensuelle de rentrée et conférence** de Béatrix de L'AULNOIT sur le Grand Condé, un des grands hommes du XVII-ème siècle. Signature de son ouvrage « Le Grand Condé, les secrets d'un héros », à l'issue.

- **Escapade de rentrée d'une journée avec notre conférencière prévue pour la première semaine d'octobre** pour la visite du château de Champs sur Marne et de son parc. Des précisions seront données ultérieurement.
- **Réserver** dans vos agendas les dates des réunions mensuelles du **jeudi 17 octobre, du jeudi 21 novembre et du jeudi 12 décembre**.

Les réunions mensuelles se tiennent normalement à 14h à la Maison du Barreau, rue de Harlay et commencent par une conférence d'une durée d'une heure et demie environ suivie d'un temps d'échange entre les membres sur la vie de l'association et les préoccupations du moment. Toutes les informations ci-dessus peuvent être modifiées et complétées à tout moment ; le site « spanah.fr » rafraichit les données en permanence. Pensez à la consulter régulièrement.

RAPPEL : La bonne santé financière et donc le dynamisme des activités de la SPANAH dépendent aussi du versement de vos cotisations. Au 20 mars 2024, 152 membres sur 407 adhérents sont à jour de leurs cotisations appelées mi-janvier. C'est un démarrage un peu lent, il reste une belle marge de progrès ! Merci aux retardataires de solder leur compte au plus vite.

Les chèques de cotisations (30€ à l'ordre de la SPANAH et 60€ à celui de l'ANAH) sont à envoyer à l'adresse de notre Trésorier, J-L Magnier, 8 boulevard de la Bastille 75012 Paris. Ou bien par virement bancaire auprès de BNP IBAN/ FR76 3000 4100 0036 8728 328 BIC : BNPAFRPPXXX, en précisant bien votre nom d'inscription au Barreau. Merci d'avance.

3 - LES NOUVELLES DES COMMISSIONS DE LA SPANAH

Nos activités se développent et doivent permettre à chacune et chacun de participer à des actions qui l'intéressent. Nos commissions sont actives et prêtes à accueillir de nouveaux membres :

- Commissions « conférences » avec Marie-José Pirard-Lallemand, G. Galinier-Warrain, Ch.Connor et Anne Coffin. Le programme s'enrichit comme indiqué dans le calendrier prévisionnel. Les avocats en activité sont cordialement invités à participer à ces conférences exceptionnelles dont les thématiques ont été labellisées pour la formation professionnelle. Elles sont ouvertes aussi à d'autres professions du droit et de la médecine, comme ce fut le cas avec le partenariat conclu avec la Fondation Vaincre Alzheimer, gage de l'apport sociétal des avocats honoraires
- Le groupe « Culture et Arts de vivre » avec Anne Charvériat, G. Galinier-Warrain, B Joubert,
- « Assistance financière ordinale » avec Marie-Christine Bernard et Alice Bryden. La commission est la plus active avec une quinzaine de membres. Elle a produit un vademecum qui constitue un outil essentiel pour l'activité de ses membres. L'utilité et l'efficacité de cette commission est particulièrement appréciées et reconnue par l'Ordre. Le 16 janvier, le Directeur général des Services de l'Ordre, Brice Le Renard a organisé une réunion de travail de cette commission en présence des personnels du service financier, réunion qui s'est poursuivie par un déjeuner offert par l'Ordre en reconnaissance des services rendus. La commission recrute encore ...
- « Mentorat » avec Marie-Noëlle Defrance, A Bryden, M Seurin-Marzouk, M-H Cohen-Guillemenet ; M-J Pirard-Lallemand a la charge des relations avec Avomentor notre partenaire
- Le groupe d'« aide aux confrères seniors en difficultés » pour constituer leur dossier de retraite est en activité avec Marie-Noëlle Defrance, Françoise Busseron-Genty et Daniele Tetreau-Roche en concertation avec le Service Économique et Social de l'Ordre.

4 – LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

NOUS SOMMES HEUREUX DE COMPTER PARMİ NOUS 24 NOUVEAUX ADHERENTS QUI ONT REJOINT LA SPANAH DEPUIS OCTOBRE 2023 ».

. Nous les citons avec plaisir : Jean-Claude PETILON, Odile CARON, Jacques GOYET, Jacques THOUZERY, Christopher BAKER, Dominique GIACOBI, Hervé REGNAULT, Martine HADDAD BIJAOUİ, Dominique MENDY, Yann LECLERC, Jean-Michel QUILLARDET, Dominique MIELLET, Bruno SAUTELET, Patrick MOUSSET, Philippe MISSİKA, Françoise FABRE-LUCE-DREYFUS, Françoise BESSON, Marie-Josèphe MANCIET de NERVO, Jean-Loup NITOT, Bernard SCHAMING, Annie CHAUMENY, François-Régis CALENDREAU , Sylvie PICHON de VENDEUIL et Béatrice WEISS-GOUT.

Pour nous permettre de mieux accueillir les nouveaux membres, nous avons instauré depuis fin 2021 la pratique des séminaires d'intégration pour faire connaissance, exposer à chacun ce qu'ils peuvent attendre de la Spanah et ce qu'ils pourraient apporter. Nous organiserons pour eux et les nouveaux adhérents qui nous ont rejoint depuis juin dernier, un séminaire le lundi 25 mars 2024 à la Maison du Barreau, rue de Harlay. Une invitation leur a été envoyée en temps utile.

5 - CHRONIQUE VIE PRATIQUE / SINISTRE INFLATION POUR LES COMPLEMENTAIRES SANTE ET POUR LES RETRAITES !

Complémentaires santé : Après une hausse moyenne des tarifs de 7% en 2023, les cotisations aux complémentaires santé poursuivent leur flambée avec des hausses de l'ordre de 10% en 2024, sans omettre que les cotisations augmentent aussi avec le vieillissement de l'assuré. Et pourtant à garanties égales et âge égal, les écarts peuvent être importants entre les organismes assureurs. Cela s'explique surtout par les frais de gestion préjudiciables aux assurés. Rappelons la possibilité de résilier son contrat au bout d'un an afin d'opter pour une offre concurrentielle plus avantageuse auprès d'un autre prestataire, assureur ou banquier, qui au surplus s'occupera des formalités, et qui demeure une solution attractive. Pensez donc à consulter la concurrence.

Retraites : Quant aux pensions de retraites CNBF revalorisées chichement en 2024, de 2% pour la retraite de base et de 1% pour la retraite complémentaire, il ne faut pas se laisser abuser par le message arguant que sur le long terme le pouvoir d'achat des retraités a été globalement maintenu. La réalité des chiffres est que depuis 10 ans l'indice INSEE du coût de la vie a augmenté de 16,7% alors que le taux de révision de la retraite de base a cumulé à 14,3 et celui de la retraite complémentaire à 6,8 ; nous avons donc subi une dévalorisation de 2,4% pour la retraite de base et de 9,9% pour la retraite complémentaire. Le coup de rabot est sévère ! comment l'expliquer ? Il faut surtout se concentrer sur la retraite complémentaire qui représente en moyenne près d'une fois et demie le montant de la retraite de base.

Il y a 10 ans, le taux de rendement de la retraite complémentaire était de 9%. Cela signifie que pour 100€ de cotisations versées, il était promis à l'avocat pensionné de lui verser, sa vie durant, 9€ par année. Depuis ce taux de rendement a été réduit à 8% par l'effet insidieux de l'inflation ; l'avocat pensionné reçoit désormais 8€ (en euro constant) pour 100€ de cotisations versées. L'essentiel de la dévaluation du point de retraite résulte de la non-revalorisation des pensions en conformité avec l'évolution de l'indice des prix. Cela peut-il continuer ? devons-nous craindre que dans les années à venir le taux de rendement soit ramené au mieux à 7,5% et que nous percevions 7,5€ (toujours en euro constant) pour 100€ de cotisations versées ? A écouter attentivement la direction et l'actuaire de la CNBF, c'est le sens de l'histoire puisqu'il a été affirmé que le taux de rendement de la retraite complémentaire à 9% était excessif et qu'il fallait le ramener progressivement à 7,5%, c'est-à-dire une dévalorisation programmée de près de 17% ! Il nous sera rétorqué que c'est l'assemblée générale de la CNBF qui souverainement décide de la révision des taux. Mais que peuvent peser les 14 représentants des pensionnés pour freiner cette dégradation face à 129 représentants des actifs qui ne souhaitent pas voir leurs cotisations augmenter ? Dure loi majoritaire de la démocratie professionnelle ! Le bon sens conduira sûrement bientôt les actifs à considérer que la faible augmentation de leurs cotisations (à euro constant) a pour effet une réduction de 17% en 15 ans de leurs futures pensions qui seront encore plus maigres que les nôtres, sauf un sursaut de raison pour réduire les effets délétères de l'inflation survenue depuis 2022 ! **Jean-Louis MAGNIER.**

6 - BILLET D'HUMOUR / La « VEUVE » de BRUNO !

C'était au temps pré-badintérien où la guillotine exerçait sa fascination sur le public et conférait à la cour d'assises des allures de Plaza de toros.

Mon associé JP avait hérité d'une commission d'office qui lui valait l'honneur de défendre un ancien légionnaire réellement susceptible de rencontrer la "Veuve".

Il avait cru devoir trucider à coups de couteau

le gardien de nuit d'un restaurant du bois de Boulogne qu'il envisageait de cambrioler. Au surplus il se présentait de manière fort antipathique.

Notre confrère sans doute fasciné par l'enjeu

ne put s'empêcher au cours des débats de dire à plusieurs reprises :

" monsieur l'avocat général échafaude l'hypothèse..."

Il eut alors la surprise de recevoir via l'huissier d'audience ce message de l'un des jurés :

"Maître, dans les circonstances de cette affaire évitez d'employer le mot " échafauder" qui pourrait donner des idées à la Cour " .

C'est pourtant peut-être cette maladresse verbale qui lui valut de sauver la tête de son client.

Bruno RICHARD

« LA GAZETTE DE LA SPANAH » VOUS EST ENVOYÉE PAR COURRIEL DANS LE CADRE DE VOTRE ADHESION A L'ASSOCIATION. POUR VOUS DESINSCRIRE IL SUFFIT DE LE SOLLICITER SUR L'ONGLET « CONTACT » DU SITE « SPANAH.FR ».

7 – VADE-MECUM :

Toute la matinée du 16 novembre, à la Maison du Barreau, salle Gaston Monnerville, nous avons rencontré presque tous les candidats au Conseil de l'Ordre et les têtes de listes des candidats au CNB Et l'après-midi très intéressante conférence sur Bismarck par Yves MORITZ qui est presque parvenu à relever le défi de nous faire aimer le personnage.

. **Judi 7 décembre à 18h45** visite guidée des collections permanentes du Musée Branly-Jacques Chirac. Les 22 participants ont été captivés par l'étrange ambiance nocturne de cette passionnante visite animée par le talent d'une conférencière qui nous emporta dans l'animisme des lieux. Nous la retrouverons bientôt pour une visite tout aussi insolite des collections asiatiques du musée Guimet auquel elle est aussi attachée.

. **Judi 14 décembre de 19h à 21h, à la Maison du Barreau, grand amphithéâtre**, sous le patronage de notre Bâtonnière et en partenariat avec l'Association Cerveau et droit et la Fondation Vaincre Alzheimer après une introduction pleine de délicatesse du Bâtonnier Jean-Marie BURGUBURU, Président de la CNC DH, conférence exceptionnelle de la Professeure Claire PAQUET, cheffe de service à l'Hôpital Lariboisière et experte reconnue internationalement qui a exposé les progrès récents et prometteurs dans le combat thérapeutique contre cette maladie. Puis, interventions remarquables de nos confrères Edmond FRET Y et Frédéric BIBAL de l'association « Cerveau, Droit » sur les grandes questions que pose l'apparition des troubles cognitifs aux praticiens du Droit.

Cette conférence a été suivie le **judi 29 février 2024 de 19h à 21h45 à la Maison du Barreau** d'une table-ronde consacrée aux questions juridiques posées par l'anticipation et la protection des personnes dépendantes avec la participation de 5 remarquables intervenants : C. Bourdair e-Mignot, universitaire, A.Guilloteau, notaire, V.Brethenoux, magistrate, O.Brunat, médecin et S. Lyssandre, mandataire judiciaire aux majeurs vulnérables en partenariat avec la Fondation Vaincre Alzheimer et la Commission ouverte famille, et le soutien de nombreuses associations sportives du barreau de Paris. Cette soirée a été introduite avec beaucoup de finesse et de tact par notre Vice-Bâtonnière Vanessa BUSARDO et a été brillamment animée par nos consœurs M-N DEFRANCE et M-H ISERN-REAL. Il a fallu l'extinction des lumières pour faire cesser les questions, tant l'attente de réponses était pressante. Ces deux soirées des 14 décembre 2023 et 29 février 2024 auxquelles participaient chaque fois près de 150 personnes ont démontré la contribution que peut apporter la Spanah dans des thématiques délicates telles que les maladies neurocognitives et la dépendance. Il fallait oser aborder ces questions complexes et angoissantes avec humanité et apporter des réponses thérapeutiques d'espoir et des solutions juridiques humaines et adaptées au bien-être des personnes. Le défi a été relevé !

. **Judi 18 janvier 2024 à 16h30, à la Maison des Avocats**, très belle conférence sur le Droit du Vin et de l'Environnement par notre consœur Isabelle POITOUT suivie de la Cérémonie de remise des médailles à 28 nouveaux avocats honoraires par notre Vice-Bâtonnière. Nous étions invités à cette 1ere cérémonie de l'année qui était en même temps l'occasion de fêter la nouvelle année au champagne avec plusieurs membres du Conseil de l'Ordre et en particulier avec notre nouveau MCO délégué aux avocats honoraires, Anne-Guillaume SERRES qui succède à Frédéric BIBAL promu Secrétaire du Conseil et que nous félicitons et remercions pour tout le soutien qu'il nous a apporté.

. **Judi 14 mars à 14h à la Maison du Barreau**, brillante causerie du Président Vincent VIGNEAU, Président de la chambre commerciale financière et économique de la Cour de cassation qui nous a présenté son roman « Les Fleurs de lin » et les circonstances de son écriture et a évoqué avec nous l'étrange métier de président de chambre à la Cour de cassation. A 16h, tenue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle en présence de près de 60 membres vivement intéressés par la vie de l'association et préoccupés par leur retraite et l'attention que nous y consacrons.

8 – IN MEMORIAM

Au cours des derniers mois nous avons appris avec tristesse le décès de 10 confrères, avocats honoraires, dont nous faisons mémoire : Yves BAUDELOT, Angelo ALTERIO, Fauvette VATIER, Luigi-Michele IMPALLOMENI, Paul QUEMOUN, Anne-Marie POULLE-COUSIN, Jean-Paul CHAZAL, Jacqueline BADER-SILVESTRE, Catherine JUDKOWSKI KARPIK et notre ami Georges-Marie DUCLOS, ancien Trésorier de la Spanah.

Toutes nos condoléances vont à leur famille et à leurs proches.

9 – DES NOUVELLES DE L'ANAH

. Le 14 janvier 2024 s'est tenue la première réunion du conseil d'administration des 14 membres nouvellement élus en novembre 2023 et des présidents de sections, pour la mandature 2024-2026. Le conseil a été tristement affecté par le décès brutal de Jean-Paul Bayle qui en brigait la présidence et a rendu hommage à sa sagesse, sa courtoisie et à la haute idée qu'il se faisait de la fonction des avocats honoraires.

Jaky Lechesne a été élu Président pour la mandature 2024-2026. Ont été par ailleurs élus Premier Vice-Président, Jean-Louis Magnier, Secrétaire-Générale, Françoise Busseron-Genty, Secrétaire-Générale-Adjointe, Marie-Noelle Defrance, Trésorier Vincent Canu et Trésorier-Adjoint Hélène Philippides Werl.

. L'ANAH tiendra son assemblée générale annuelle le 15 mai prochain au siège de l'association 5 place la Sorbonne.

Si votre adresse courriel change ou que vous en avez acquies une nouvelle, n'omettez pas de nous en informer ainsi que de le signaler à l'Ordre des avocats, <https://www.avocatparis.org/annuaire>

Association déclarée à la Préfecture de Police de PARIS le 28 février 1994.

Insertion au Journal Officiel le 2 mars 1994

CORRESPONDANCE au siège Social : S.P.A.N.A.H. – COLLEGE DES AVOCATS HONORAIRES

Ordre des Avocats Bureau des Associations du Barreau de PARIS – 4, Boulevard du Palais

CS 80420 - 75053 Paris Cedex 01

VOS CONTACTS SONT À VOTRE DISPOSITION:



Xavier DELCROS,

Président. Tél. : 06 16 34 44 99 – Mail : xavierdelcros@yahoo.fr

Jean-Louis MAGNIER,

Vice-Président et Trésorier. Tél. : 06 08 87 23 87 – Mail : jlmagnier@orange.fr

Anne DIRCKS-DILLY COFFIN,

Secrétaire Générale. Tél. : 06 07 78 45 95 – Mail : add.coffin@gmail.com

Marie-Josée PIRARD-LALLEMAND,

Secrétaire-Générale adjointe. Tél. : 06 99 23 16 01 – Mail : mjplmediateur@gmail.com

Gilles GALINIER-WARRAIN,

Trésorier-Adjoint. Tél. : 06 27 77 46 50 – Mail : ggalinierwarrain@gmail.com

SITE WEB : [HTTPS:// SPANAH.FR](https://spanah.fr)



